

Nouvelles du pays



COMMUNE DE LAGNEY

Commission communication informations :

Rémi Bastaille, Océane Bertrand, Bernard Chénot, Hervé Forest, Jacques Mathieu, Logan Mathiot, Eric Reghem, Ariane Remy.

Bloc notes

Mairie

Tel : 03 83 63 86 77
Mail :
commune.lagnéy@wanadoo.fr
Site : www.lagnéy.mairie54.fr

Communauté de communes

Tel : 03 83 43 23 76
Mail :
contact@terrestouloises.com
Site :
www.terrestouloises.com

Syndicat scolaire le 3V

Tel : 03 83 43 23 58
Mail : syndicat3v@orange.fr

Urgences

Samu : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Général : 112

COVID-19

Arrêté préfectoral en date du 28/09/2020

interdisant les rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes
dans tous les établissements recevant du public (ERP)
du département de Meurthe-et-Moselle jusqu'au 15 octobre 2020 inclus

Extrait :

Article 1^{er}

À compter du mardi 29 septembre 2020 jusqu'au jeudi 15 octobre 2020 inclus, les rassemblements festifs ou familiaux réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public (ERP) du département de Meurthe-et-Moselle.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3

Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, qui renvoient à l'article L. 3136-1 du code de santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de 5^e classe ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 4

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, les sous-préfets d'arrondissement, les maires des communes du département, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement départemental de la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera transmise aux procureurs de la République de Nancy et Briey, et à la déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est.

Fait à Nancy, le 28/09/2020

Le Préfet

Arnaud COCHET

Vous pouvez également retrouver cet arrêté sur le site internet de la préfecture en cliquant sur le lien suivant (rubrique "Rassemblements")

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Informations-COVID-19/Les-mesures-generales/Les-mesures-generales>

Informations TNT

Stages BAFA

 <p>FORMATION Développer les compétences</p> <p>A partir de 18 ans !</p> <p>PERFECTIONNEMENT BAFA Du 26 au 31 Octobre 2020 JARVILLE-LA-MALGRANGE (54)</p>  <p>PASSE TON BAFA</p> <p>Stage en demi-pension (365€) Renseignements et inscriptions : 03.83.37.95.85 www.ma-formation-bafa.fr</p> 	 <p>FORMATION Développer les compétences</p> <p>APPROFONDISSEMENT BAFA Du 19 au 24 Octobre 2020 BIONVILLE (54)</p>  <p>ACTIVITES DE PLEIN AIR GRANDS JEUX</p> <p>Stage en demi-pension (355€) ou en Internat (430€) Renseignements et inscriptions : 03.83.37.95.85 www.ma-formation-bafa.fr</p> 
--	--

Prendre contact avec Nathalie Christophe directement au 06.70.55.91.74 ou par mail : territoirenordtoulois@gmail.com

Ateliers Parents-enfants (0-6 ans) Samedis 2020

Calendrier du Territoire Nord Toulois

Présentation

Nous vous proposons des ateliers parents-enfants pour se rencontrer, partager vos expériences avec vos enfants, mais aussi pour accompagner vos enfants vers l'autonomie et les ouvrir au lien social. Passer un moment agréable et convivial avec vos enfants et d'autres parents.



Programme

Jeux, temps d'échanges, activités manuelles, éveil à la motricité

Entrée libre et gratuite de 9h à 11h30.

Merci d'apporter votre masque pour les plus de 11 ans.

Nous serons présents le 2ème samedi matin de chaque mois comme indiqué dans le calendrier ci-dessous :
Pour ce 1^{er} samedi, les contes seront à l'honneur.

DATE	VILLAGE	LIEU
Samedi 12 septembre	Pagny-dérrière-barine	Salle communale
Samedi 10 octobre	Bouvron	Salle communale
Samedi 14 novembre	(Lieu à définir)	Salle communale
Samedi 12 décembre	Royaumeix	Salle communale

Des thèmes divers et variés seront proposés pour chaque samedi (5 sens, contes, cuisine, ...)

Contact et renseignements :

Gaëlle PREVOT (Animatrice Familles TNT) 06.42.89.62.87
famillestnt@gmail.fr

Andilly
Boucq
Bouvron
Bruley
Lagny
Lucey



Laneuveville Derrière Foug
Ménil La Tour
Pagny Derrière Barine
Royaumeix
Santzey



Le TNT vous propose un atelier parents-enfants sur le thème du Yoga.

L'activité se déroulera à la salle Polyvalente de Lagny le 14 novembre 2020 de 9h à 11h30.

Le masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.

